Parlement européen
2024-2029

Commission des budgets

2026/0097(BUD)

19.5.2026

AMENDEMENTS
1 - 27

Projet de rapport
Bogdan Rzońca
(PE787.923v01-00)

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la Belgique – EGF/2025/009 BE/Soliver
(2026/0097(BUD))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'Union a mis en place des instruments législatifs et budgétaires pour apporter une aide complémentaire aux travailleurs subissant les conséquences d'événements et de changements majeurs touchant la structure du commerce international et pour les accompagner dans leur réinsertion sur le marché du travail; que cette aide est fournie sous la forme d'un soutien financier accordé aux travailleurs;	A. considérant que l'Union a mis en place des instruments législatifs et budgétaires pour apporter une aide complémentaire aux travailleurs subissant les conséquences d'événements et de changements majeurs touchant la structure du commerce international et pour les accompagner dans leur réinsertion sur le marché du travail; que cette aide est fournie sous la forme d'un soutien financier accordé aux travailleurs; ***que le maintien de la compétitivité de l'industrie européenne et le renforcement des investissements dans l'innovation et les compétences sont essentiels pour prévenir la poursuite du déclin industriel et de nouvelles pertes d'emplois dans l'ensemble de l'Union;***

Or. en

Amendement 2
Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que Soliver a déposé son bilan en décembre 2024; que les faillites sont en hausse en Belgique depuis 2022 et que le chômage touche gravement plusieurs régions en Flandre;	D. considérant que Soliver a déposé son bilan en décembre 2024; que les faillites sont en hausse en Belgique depuis 2022 et que le chômage touche gravement plusieurs régions en Flandre***, dont le marché du travail est déjà affaibli par d'autres restructurations***; ***que le secteur automobile européen traverse une profonde crise structurelle due à l'accélération du passage à***

l'électrification, au ralentissement important de la demande de véhicules neufs et à l'intensification de la concurrence des constructeurs chinois qui proposent des véhicules électriques à bas coût; que ces pressions combinées ont déclenché une vague de restructurations, de fermetures d'usines et de licenciements massifs dans les chaînes d'approvisionnement automobiles européennes, dont la fermeture de Soliver est une conséquence directe; que ces perturbations nécessitent une réponse européenne coordonnée en matière de politique industrielle et sociale qui anticipe les changements plutôt que de se contenter d'y réagir;

Or. en

Amendement 3
Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que parmi la main-d'œuvre touchée par la fermeture de Soliver se trouve une part importante de travailleurs âgés, qui sont confrontés à des obstacles spécifiques et combinés à la réinsertion sur le marché du travail, notamment la discrimination fondée sur l'âge, l'inadéquation des compétences et l'accès limité aux possibilités de reconversion; que des mesures ciblées doivent être mises en place pour répondre aux besoins spécifiques des travailleurs âgés, parmi lesquelles des formats de formation adaptés à l'âge, le mentorat et la coopération avec des employeurs qui s'engagent à recruter des personnes d'âge varié;

Or. en

Amendement 4
Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que les contributions financières du FEM devraient principalement être orientées vers des mesures actives ciblant le marché du travail et vers des services personnalisés visant à réinsérer ***rapidement*** leurs bénéficiaires sur le marché du travail tout en leur offrant des formations spécialisées pour faciliter leur réinsertion sur le marché du travail;	G. considérant que les contributions financières du FEM devraient principalement être orientées vers des mesures actives ciblant le marché du travail et vers des services personnalisés visant à réinsérer ***durablement et dans des conditions d'emploi de qualité*** leurs bénéficiaires sur le marché du travail tout en leur offrant des formations spécialisées pour faciliter leur réinsertion sur le marché du travail;

Or. en

Amendement 5
Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. constate que les autorités belges ont présenté leur demande le 22 décembre 2025 et que, après avoir reçu des informations complémentaires de leur part, la Commission a achevé son évaluation le 30 avril 2026, près d'un mois avant le délai, et qu'elle l'a communiquée au Parlement le même jour;	2. constate que les autorités belges ont présenté leur demande le 22 décembre 2025 et que, après avoir reçu des informations complémentaires de leur part, la Commission a achevé son évaluation le 30 avril 2026, près d'un mois avant le délai, et qu'elle l'a communiquée au Parlement le même jour; ***souligne qu'il importe de raccourcir le délai entre la présentation d'une demande d'aide au titre du FEM et la décision de financement, tout en préservant pleinement les droits du Parlement européen en tant que branche de l'autorité budgétaire;***

Or. en

Amendement 6
Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que Soliver, fabricant de produits verriers pour la construction et le secteur automobile, a changé d'orientation pour produire exclusivement du verre automobile de haute technologie après avoir été acquise par American Glass Products Holding (AGP) en 2018; relève que l'entreprise a commencé à connaître des difficultés principalement liées à un ralentissement du secteur automobile en raison de retards dans la production de modèles de voitures auxquelles ses produits étaient destinés, ce qui a fini par entraîner une baisse considérable de rentabilité et la faillite de l'entreprise;	4. constate que Soliver, fabricant de produits verriers pour la construction et le secteur automobile, a changé d'orientation pour produire exclusivement du verre automobile de haute technologie après avoir été acquise par American Glass Products Holding (AGP) en 2018; relève que l'entreprise a commencé à connaître des difficultés principalement liées à un ralentissement du secteur automobile en raison de retards dans la production de modèles de voitures auxquelles ses produits étaient destinés, ce qui a fini par entraîner une baisse considérable de rentabilité et la faillite de l'entreprise; ***souligne la nécessité de renforcer la capacité de gestion des entreprises à anticiper les changements technologiques majeurs et la concurrence internationale croissante dans les secteurs de haute technologie ainsi qu'à s'y adapter, tout en préservant les emplois de qualité et les droits des travailleurs, afin d'éviter les licenciements dans les situations où l'absence de réponse adéquate aux exigences du marché et en matière d'innovation peut entraîner une grave détérioration financière;***

Or. en

Amendement 7
Angéline Furet, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que Soliver, fabricant de produits verriers pour la construction et le secteur automobile, a changé d'orientation pour produire exclusivement du verre automobile de haute technologie après avoir été acquise par American Glass Products Holding (AGP) en 2018; relève que l'entreprise a commencé à connaître des difficultés principalement liées à un ralentissement du secteur automobile en raison de retards dans la production de modèles de voitures auxquelles ses produits étaient destinés, ce qui a fini par entraîner une baisse considérable de rentabilité et la faillite de l'entreprise;	4. constate que Soliver, fabricant de produits verriers pour la construction et le secteur automobile, a changé d'orientation pour produire exclusivement du verre automobile de haute technologie après avoir été acquise par American Glass Products Holding (AGP) en 2018; relève que l'entreprise a commencé à connaître des difficultés principalement liées à un ralentissement du secteur automobile***, lequel est de plus en plus structurel et est exacerbé par la transition forcée vers les véhicules électriques imposée par la législation de l'Union et l'absence de cadre industriel qui offrirait une protection contre la concurrence mondiale déloyale,*** en raison de retards dans la production de modèles de voitures auxquelles ses produits étaient destinés, ce qui a fini par entraîner une baisse considérable de rentabilité et la faillite de l'entreprise;

Or. en

Amendement 8
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. constate que Soliver, fabricant de produits verriers pour la construction et le secteur automobile, a changé d'orientation pour produire exclusivement du verre automobile de haute technologie après avoir été acquise par American Glass Products Holding (AGP) en 2018; relève que l'entreprise a commencé à connaître des difficultés principalement liées à un ralentissement du secteur automobile en raison de retards dans la production de modèles de voitures auxquelles ses	4. constate que Soliver, fabricant de produits verriers pour la construction et le secteur automobile, a changé d'orientation pour produire exclusivement du verre automobile de haute technologie après avoir été acquise par American Glass Products Holding (AGP) en 2018; relève que l'entreprise a commencé à connaître des difficultés principalement liées à un ralentissement du secteur automobile en raison de retards dans la production de modèles de voitures auxquelles ses

produits étaient destinés, ce qui a fini par entraîner une baisse considérable de rentabilité et la faillite de l'entreprise;	produits étaient destinés, ce qui a fini par entraîner une baisse considérable de rentabilité et la faillite de l'entreprise; ***souligne à cet égard l'importance d'une réglementation neutre sur le plan technologique, qui permette au secteur automobile de prospérer;***

Or. en

Amendement 9
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. constate que l'industrie du verre est un secteur à forte intensité énergétique et qu'elle a été durement touchée par la persistance des prix élevés de l'énergie, qui ont considérablement compromis sa compétitivité; souligne que, pour parvenir à des prix de l'énergie compétitifs à long terme, il convient d'accroître considérablement l'approvisionnement énergétique fiable et abordable, notamment grâce à la diversification des sources d'énergie et des voies d'approvisionnement, le développement de la production intérieure d'énergie et l'achèvement complet de l'union de l'énergie;

Or. en

Amendement 10
Lucia Yar, Olivier Chastel, Fabienne Keller, Stine Bosse

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. relève que si les travailleurs ayant	5. relève que si les travailleurs ayant

des compétences techniques ou ceux qui souhaitent se reconvertir disposent des perspectives d'emploi les plus favorables, c'est en raison de la pénurie de professionnels techniques, qui s'explique par le faible niveau d'engagement des jeunes dans la formation professionnelle et par le vieillissement de la main-d'œuvre; souligne que la réinsertion des travailleurs licenciés et la formation des demandeurs d'emploi aux compétences recherchées sur le marché du travail sont essentielles pour garantir la pérennité de l'économie européenne et la doter d'une base industrielle solide;	des compétences techniques ou ceux qui souhaitent se reconvertir disposent des perspectives d'emploi les plus favorables, c'est en raison de la pénurie de professionnels techniques, qui s'explique par le faible niveau d'engagement des jeunes dans la formation professionnelle et par le vieillissement de la main-d'œuvre; souligne que la réinsertion des travailleurs licenciés et la formation des demandeurs d'emploi aux compétences recherchées sur le marché du travail sont essentielles pour garantir la pérennité de l'économie européenne et la doter d'une base industrielle solide; ***souligne qu'il importe de renforcer la compétitivité industrielle de l'Union dans ce contexte;***
	Or. en

Amendement 11
Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. relève que si les travailleurs ayant des compétences techniques ou ceux qui souhaitent se reconvertir disposent des perspectives d'emploi les plus favorables, c'est en raison de la pénurie de professionnels techniques, qui s'explique par le faible niveau d'engagement des jeunes dans la formation professionnelle et par le vieillissement de la main-d'œuvre; souligne que la réinsertion des travailleurs licenciés et ***la*** formation ***des demandeurs d'emploi aux compétences recherchées sur le marché du travail*** sont essentielles pour garantir la pérennité de l'économie européenne et la doter d'une base industrielle solide;	5. relève que si les travailleurs ayant des compétences techniques ou ceux qui souhaitent se reconvertir disposent des perspectives d'emploi les plus favorables, c'est en raison de la pénurie de professionnels techniques, qui s'explique par le faible niveau d'engagement des jeunes dans la formation professionnelle et par le vieillissement de la main-d'œuvre; souligne que la réinsertion des travailleurs licenciés et ***l'égalité d'accès à des possibilités de*** formation ***de qualité*** sont essentielles pour garantir la pérennité de l'économie européenne et la doter d'une base industrielle solide;
	Or. en

Amendement 12
Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. déplore que l'augmentation des faillites au cours des dernières années ait eu une incidence négative sur le taux d'emploi dans certaines régions de Belgique, en particulier en Flandre;	6. déplore que l'augmentation des faillites au cours des dernières années ait eu une incidence négative sur le taux d'emploi dans certaines régions de Belgique, en particulier en Flandre; ***souligne qu'en Flandre, les travailleurs âgés licenciés sont confrontés à des obstacles plus importants pour réintégrer le marché du travail; demande aux autorités belges de fournir un soutien spécifique et personnalisé pour permettre aux travailleurs d'acquérir les compétences nécessaires à leur réinsertion dans des emplois de qualité, tout en prenant des mesures pour réduire le nombre de faillites et remédier aux disparités sociales sources d'exclusion du marché du travail;***

Or. en

Amendement 13
Lucia Yar, Olivier Chastel, Fabienne Keller

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. déplore que l'augmentation des faillites au cours des dernières années ait eu une incidence négative sur le taux d'emploi dans certaines régions ***de Belgique, en particulier en Flandre***;	6. déplore que l'augmentation des faillites au cours des dernières années ait eu une incidence négative sur le taux d'emploi dans certaines régions ***et sur les travailleurs; souligne que la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation témoigne de son rôle essentiel et concret pour apporter une aide aux travailleurs licenciés dans différents secteurs économiques et industriels et insiste sur la nécessité de***

prendre des mesures plus fortes pour soutenir la résilience industrielle, anticiper les perturbations du marché du travail et protéger les emplois de qualité;

Or. en

Amendement 14
Alexander Jungbluth

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. constate que la hausse des prix de l'énergie, les charges réglementaires et l'incertitude industrielle ont contribué à la détérioration du secteur manufacturier européen et ont eu une incidence négative sur l'emploi industriel dans plusieurs États membres;

Or. en

Amendement 15
Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que, dans le cadre d'accords avec les experts et les partenaires sociaux, les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs comprennent les mesures suivantes: task force de consultants expérimentés et de gestionnaires de comptes fournissant des services de conseil personnalisés; services de reclassement fournissant des conseils individuels; aide à la recherche d'un emploi: aide renforcée à la recherche d'emploi: formation et reconversion, dont formation sur le lieu de travail;	7. rappelle que, dans le cadre d'accords avec les ***syndicats, les*** experts et les partenaires sociaux***, dont la participation constructive est essentielle à la qualité et à la légitimité du processus de réintégration***, les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs comprennent les mesures suivantes: task force de consultants expérimentés et de gestionnaires de comptes fournissant des services de conseil personnalisés; services de reclassement fournissant des conseils individuels; aide à la recherche d'un

participation à des bourses de l'emploi; souligne qu'il importe de favoriser la création d'emplois de qualité et tournés vers l'avenir qui renforcent la compétitivité et soutiennent la transformation numérique;	emploi: aide renforcée à la recherche d'emploi: formation et reconversion, dont formation sur le lieu de travail; participation à des bourses de l'emploi; souligne qu'il importe de favoriser la création d'emplois de qualité et tournés vers l'avenir qui renforcent la compétitivité et soutiennent la transformation numérique; ***souligne que les représentants syndicaux devraient être associés à l'ensemble du processus de mise en œuvre des mesures du FEM, y compris à la phase de suivi, afin de garantir la qualité et la pertinence du soutien apporté aux bénéficiaires;***

Or. en

Amendement 16
Alexander Jungbluth

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. rappelle que le FEM est un ***instrument de solidarité et de transition juste et que, s'il apporte un*** soutien après la perte d'emplois***, il*** ne saurait se substituer à une politique industrielle proactive; estime ***que la mobilisation du FEM doit s'inscrire dans une réponse stratégique plus large à tous les niveaux politiques afin de faire en sorte que les travailleurs concernés trouvent des possibilités appropriées correspondant à leurs qualifications et compétences; souligne*** que la mission première de l'Union doit consister à empêcher de telles fermetures, en ***créant les conditions permettant de maintenir*** la compétitivité ***de la production*** industrielle, tout en ***investissant dans les*** compétences ***tant des travailleurs hautement qualifiés que*** des travailleurs ***industriels***;	8. rappelle que le FEM est un ***mécanisme limité et qu'un*** soutien après la perte d'emplois ne saurait se substituer à une politique industrielle proactive; estime que la mission première de l'Union doit consister à empêcher de telles fermetures, en ***rétablissant*** la compétitivité industrielle, ***en réduisant les charges réglementaires excessives et en garantissant des prix de l'énergie abordables pour l'industrie européenne,*** tout en ***soutenant le développement des*** compétences des travailleurs;

Or. en

Amendement 17
Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. rappelle que le FEM est un instrument de solidarité et de transition juste et que, s'il apporte un soutien après la perte d'emplois, il ne saurait se substituer à une politique industrielle proactive; estime que la mobilisation du FEM doit s'inscrire dans une réponse stratégique plus large à tous les niveaux politiques afin de faire en sorte que les travailleurs concernés trouvent des possibilités appropriées correspondant à leurs qualifications et compétences; souligne que la mission première de l'Union doit consister à empêcher de telles fermetures, en créant les conditions permettant de maintenir la compétitivité de la production industrielle, tout en investissant dans les compétences tant des travailleurs hautement qualifiés que des travailleurs industriels;	8. rappelle que le FEM est un instrument de solidarité et de transition juste et que, s'il apporte un soutien après la perte d'emplois, il ne saurait se substituer à une politique industrielle proactive; estime que la mobilisation du FEM doit s'inscrire dans une réponse stratégique plus large à tous les niveaux politiques afin de faire en sorte que les travailleurs concernés trouvent des possibilités appropriées correspondant à leurs qualifications et compétences; souligne que la mission première de l'Union doit consister à empêcher de telles fermetures, en créant les conditions permettant de maintenir la compétitivité de la production industrielle, tout en investissant dans les compétences tant des travailleurs hautement qualifiés que des travailleurs industriels; ***souligne qu'il est nécessaire d'apporter un soutien spécifique adapté aux profils des travailleurs, tout en prenant des mesures pour faire baisser le nombre de faillites et remédier aux disparités sociales conduisant à une exclusion du marché du travail;***

Or. en

Amendement 18
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. rappelle que le FEM est un	8. rappelle que le FEM est un

instrument de solidarité et de transition juste et que, s'il apporte un soutien après la perte d'emplois, il ne saurait se substituer à une politique industrielle proactive; estime que la mobilisation du FEM doit s'inscrire dans une réponse stratégique plus large à tous les niveaux politiques afin de faire en sorte que les travailleurs concernés trouvent des possibilités appropriées correspondant à leurs qualifications et compétences; souligne que la mission première de l'Union doit consister à empêcher de telles fermetures, en créant les conditions permettant de maintenir la compétitivité de la production industrielle, tout en investissant dans les compétences tant des travailleurs hautement qualifiés que des travailleurs industriels;	instrument de solidarité et de transition juste et que, s'il apporte un soutien après la perte d'emplois, il ne saurait se substituer à une politique industrielle proactive; estime que la mobilisation du FEM doit s'inscrire dans une réponse stratégique plus large à tous les niveaux politiques afin de faire en sorte que les travailleurs concernés trouvent des possibilités appropriées correspondant à leurs qualifications et compétences; souligne que la mission première de l'Union doit consister à empêcher de telles fermetures, en créant les conditions permettant de maintenir la compétitivité de la production industrielle, tout en investissant dans les compétences tant des travailleurs hautement qualifiés que des travailleurs industriels; ***insiste sur le fait qu'il est essentiel de réduire les charges réglementaires et administratives inutiles pour soutenir la compétitivité industrielle, attirer les investissements et préserver des emplois de qualité dans l'Union;***

Or. en

Amendement 19
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. rappelle que le FEM est un instrument de solidarité et de transition juste et que, s'il apporte un soutien après la perte d'emplois, il ne saurait se substituer à une politique industrielle proactive; estime que la mobilisation du FEM doit s'inscrire dans une réponse stratégique plus large à tous les niveaux politiques afin de faire en sorte que les travailleurs concernés trouvent des possibilités appropriées correspondant à leurs qualifications et compétences; souligne que la mission première de l'Union doit consister à	8. rappelle que le FEM est un instrument de solidarité et de transition juste et que, s'il apporte un soutien après la perte d'emplois, il ne saurait se substituer à une politique industrielle proactive; estime que la mobilisation du FEM doit s'inscrire dans une réponse stratégique plus large à tous les niveaux politiques afin de faire en sorte que les travailleurs concernés trouvent des possibilités appropriées correspondant à leurs qualifications et compétences; souligne que la mission première de l'Union doit consister à

empêcher de telles fermetures, en créant les conditions permettant de maintenir la compétitivité de la production industrielle, tout en investissant dans les compétences tant des travailleurs hautement qualifiés que des travailleurs industriels;	empêcher de telles fermetures, en créant les conditions permettant de maintenir la compétitivité de la production industrielle ***et la viabilité financière des systèmes de sécurité sociale***, tout en investissant dans les compétences tant des travailleurs hautement qualifiés que des travailleurs industriels;

Or. en

Amendement 20
Alexander Jungbluth

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. rappelle que l'emploi et la politique sociale demeurent essentiellement la responsabilité des États membres, conformément au principe de subsidiarité;

Or. en

Amendement 21
Alexander Jungbluth

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. rappelle que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) doit rester un instrument exceptionnel, temporaire et ciblé et ne doit pas devenir un mécanisme permanent de réassurance chômage ou d'aide au revenu au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 22
Lucia Yar, Olivier Chastel, Fabienne Keller, Stine Bosse

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande que les mesures mises en œuvre fassent l'objet d'évaluations finales approfondies***, intégrant*** des informations ***précises sur la manière dont les*** fonds ***ont été utilisés***, sur le ***succès de la réinsertion*** des travailleurs ***sur le marché du travail et*** sur le ***fait que les mesures ont atteint ou non les*** objectifs ***pour lesquels le FEM a été créé***;	10. demande que les mesures mises en œuvre fassent l'objet***, en concertation avec les partenaires sociaux,*** d'évaluations finales approfondies ***comportant*** des informations ***claires et transparentes sur l'utilisation des*** fonds, sur le ***reclassement*** des travailleurs ***ainsi que*** sur le ***degré de réalisation des*** objectifs ***du FEM; souligne, à cet égard, l'importance d'assurer un suivi régulier des mesures bénéficiant d'un financement du FEM afin d'en apprécier l'efficacité***;

Or. en

Amendement 23
Angéline Furet, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. demande ***que les mesures mises en œuvre fassent l'objet d'évaluations finales approfondies***, ***intégrant des informations précises sur la manière dont les fonds ont été utilisés, sur le succès de la*** réinsertion ***des travailleurs sur le marché du travail et sur le fait que les mesures ont atteint ou non les objectifs pour lesquels le FEM a été créé***;	10. demande ***une évaluation complète et indépendante du rapport coût-efficacité du FEM***, ***dont une évaluation des taux de*** réinsertion***, des dépenses administratives et des résultats à long terme en matière d'emploi***;

Or. en

Amendement 24
Lucia Yar, Olivier Chastel, Fabienne Keller, Stine Bosse

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite la Commission à donner à l'instrument une visibilité égale dans tous les États membres et à mettre en avant sa valeur ajoutée en transmettant des informations ciblées aux autorités nationales, qui devraient à leur tour relayer ces informations auprès des entreprises touchées par des licenciements, des autorités locales et régionales, des partenaires sociaux et du grand public;

Or. en

Amendement 25
Auke Zijlstra

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. s'inquiète du fait qu'il s'agisse du cinquième recours de la Belgique au FEM rien qu'au cours du premier semestre de 2026, après Audi (12/1), Tupperware (27/1), Casa (13/2) et Liberty (4/3);

Or. en

Amendement 26
Alexander Jungbluth

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. s'oppose à toute extension future du FEM en un instrument permanent de

gestion de crise, d'aide au revenu ou de redistribution au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 27
Alexander Jungbluth

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. souligne que l'aide aux travailleurs licenciés devrait avant tout être organisée et financée au niveau national et ne devrait pas conduire à la mise en place de mécanismes permanents de transfert social au niveau de l'Union;

Or. en